

DELIBERATION N° 05/2018
RELATIVE A LA VALORISATION DE LA FILIERE ET DES
PRODUITS DE LA PÊCHE LOCALE AU SALON
« BASQUES A BORDEAUX » 2018

- Vu** les articles L.912-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R912-36 0 R912-47 et R912-50 à R912-66 ;
- Vu** le règlement intérieur approuvé par l'arrêté préfectoral du 20 février 2017 ;
- Vu** la mesure 62.1 b du FEAMP (code sous-mesure 6212) « *Développement local mené par les acteurs locaux - mise en œuvre* » permettant de demander une aide au titre du programme opérationnel du FEAMP ;

Considérant toutes les actions de valorisations de la filière pêche locale, de ses acteurs et de ses produits, déjà menées jusqu'ici par le CIDPMEM 64-40, il apparaît important de poursuivre cette démarche et de répondre favorablement à la proposition faite au Comité des pêches par le Groupe Sud Ouest d'être présent à la 1^{ère} édition du Festival Basques à Bordeaux organisé du 27 au 29 avril 2018 à Bordeaux .

L'objectif du projet est la **promotion de la filière pêche locale, de ses entreprises, de ses acteurs, de leurs métiers et de leurs produits auprès du grand public mais aussi de professionnels, notamment de la restauration**, en valorisant tout particulièrement les poissons locaux frais de saison, mais aussi transformés par des entreprises, structures ou pêcheurs locaux, et de promouvoir ceux-ci.

S'agissant d'une 1^{ère} édition de l'évènement, ce projet s'inscrit dans la perspective de pouvoir être reconduit aux côtés d'autres producteurs de la filière pêche ou non, du Pays Basque du Nord, du Sud et de Navarre, permettant aussi d'envisager la création et le développement de liens économiques intra et inter-territoires.

L'opération consiste à **inscrire la filière pêche locale dans ce nouvel évènement** :

- En participant aux **débats et conférences** « *Comment et pourquoi entreprendre au Pays Basque ?* » et à la table ronde organisée autour du « rôle et du développement du territoire de l'EuroRégion » le 27 avril ;
- En réservant un **stand sur le site de l'évènement** « *Basques à Bordeaux* » sur le quai des Chartons et en assurant son animation durant toute la durée de l'évènement (28 et 29 avril), en permettant aux visiteurs, grand public et professionnels, de mieux connaître la filière pêche locale au travers des différentes animations proposées : présentation d'un étal de poissons de saison en provenance directe de la criée du port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure,

dégustation de produits de la pêche locale transformés localement, valorisation des entreprises, structures et pêcheurs proposant des produits de la pêche, projection de films de présentation de la pêche locale, sur le fonctionnement de la criée et les différents métiers de pêche, des recettes de cuisine de poisson, ...

Le CIDPMEM 64-40 porte ce projet avec la participation active de l'OP Pêcheurs d'Aquitaine, de la criée du port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure et de la CCI Bayonne Pays Basque pour la préparation, l'installation et l'animation de la présence de la filière pêche locale sur cet évènement, et le soutien de la Coopérative La Basquaise et de l'Entreprise Jean de Luz pour la mise à disposition de produits pour les dégustations.

En considérant l'objectif de l'étude de poursuivre et de renforcer la valorisation de la filière pêche basco-landaise, de ses entreprises, de ses acteurs et de ses produits.

Le conseil adopte les dispositions suivantes :

- Article 1 -

Le CIDPMEM 64-40 dépose un dossier au titre du programme de DLAL-FEAMP du GALPA Côte Basque - Sud Landes pour la valorisation de la filière et des produits de la pêche locale au salon « *Basques à Bordeaux* » 2018.

- Article 2 -

Le plan de financement, ci-après, relatif à ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Votants (présents ou représentés)	16	Favorable	16	Défavorable		Abstention	
---	----	-----------	----	-------------	--	------------	--

Ciboure, le 25 mai 2018.

Le Président,

Serge LARZABAL



**VALORISATION DE LA FILIERE ET DES PRODUITS DE LA PÊCHE
LOCALE AU SALON « BASQUES A BORDEAUX » 2018**

BUDGET PREVISIONNEL

■ **Dépenses prévisionnelles :**

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Montant TTC</i>
- Location d'un espace aménagé et équipé (stand) sur le lieu de la manifestation	5 400,00 €
- Frais de parking d'un véhicule frigorifique sur le site de la manifestation	180,00 €
- Frais d'assurance du stand	100,00 €
- Frais de transport, d'hébergement et de restauration des représentants de la filière participant à l'installation, à l'organisation et à l'animation du stand	1 350,00 €
- Achat de poissons et glace pour l'étal	800,00 €
- Elaboration / fabrication de supports de communication (bâche, vareuses)	1 150,00 €
- Transport du poisson et de la glace de la criée de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure au site de l'évènement et retour du camion à son dépôt	100,00 €
- Achat de fournitures et petits matériels (pelle à glace, plateaux, assiettes, cuillères et bols recyclables, serviettes, pain, ...)	200,00 €
TOTAL	9 280,00 €

■ **Ressources prévisionnelles**

	Montants TTC	%
FEAMP	3 712,00 €	40
Région Nouvelle-Aquitaine	3 712,00 €	40
CIDPMEM 64-40 (autofinancement)	1 856,00 €	20
TOTAL	9 280,00 €	100